

## AUJOURD'HUI

### Éditorial

Les autochtones ont plus que raison de réclamer la reconnaissance de leurs droits, mais leur bataille contre les accords de Meech manque la cible, écrit Jean-Claude Leclerc. **Page 6**

### Idées

Daniel Proulx, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, analyse le pour et le contre de l'entente conclue samedi dernier par les premiers ministres. **Page 7**



Vytautas Landsbergis

### Blocus allégé pour la Lituanie

Après une rencontre entre Mikhaïl Gorbatchev et le président lituanien Vytautas Landsbergis, l'Union soviétique accepte une levée partielle du blocus économique contre la république. **Page 5**

### L'AMARC devant les tribunaux

L'AMARC se retrouve une fois de plus devant les tribunaux, accusée cette fois de congédiement « illégal » par un de ses ex-employés qui réclame des dommages de plus de 163 000 \$. **Page 3**



John Crosbie

### Libre-échange Canada-Mexique ?

Le Canada a été informé des pourparlers en cours entre les États-Unis et le Mexique et annoncera sous peu s'il décide ou non de participer à un tel processus, après un entretien de John Crosbie avec son homologue mexicain. **Page 9**



Serge Losique

### FFM: un hommage à la liberté

La 14e édition du Festival des films du monde rendra un hommage particulier à la cinématographie de sept pays du bloc de l'Est. **Page 18**

# Bucarest en proie à l'émeute

## Le président Iliescu se dit victime d'une tentative de coup d'État

BUCAREȘT (Reuter) — Des troupes roumaines ont pris position ce matin à l'aube dans des bâtiments clés de Bucarest à la suite de ce que le gouvernement considère comme une tentative de coup d'État de 24 heures par des éléments « fascistes ». Les émeutes ont fait officiellement quatre morts et 93 blessés. Diverses sources faisaient état hier soir de trois autres morts.

Dans un communiqué, le ministère roumain de la Défense a déclaré que des troupes avaient délogé des contestataires hostiles au gouvernement des abords du siège de la télévision occupé par d'autres manifestants pendant plus d'une heure mercredi soir.

Les troupes ont aussi pris le contrôle du ministère de l'Intérieur, que des contestataires avaient essayé d'incendier avec des cocktails molotov, a-t-il ajouté.

Le ministère a déclaré que des « groupes extrémistes », qui se réunissaient, avaient ouvert le feu sur des soldats avec des armes dérobées au ministère de l'Intérieur.

Les forces de sécurité ont aussi pris position dans les bâtiments abritant la radio et le central téléphonique, ainsi que le palais du gouvernement et d'autres édifices clés.

Des coups de feu sporadiques — certains tirés par des armes de fort

calibre — ont été entendus dans la capitale pendant la nuit de mercredi à jeudi, apparemment au moment où des troupes dispersaient des groupes de contestataires.

L'intervention de l'armée fait suite à une journée de violences entre policiers et manifestants anti-gouvernementaux qui a fait officiellement quatre morts et au moins 93 blessés.

Des contestataires ont incendié des véhicules après l'arrivée de la police qui a délogé des manifestants et des grévistes de la faim installés sur un boulevard depuis sept semaines.

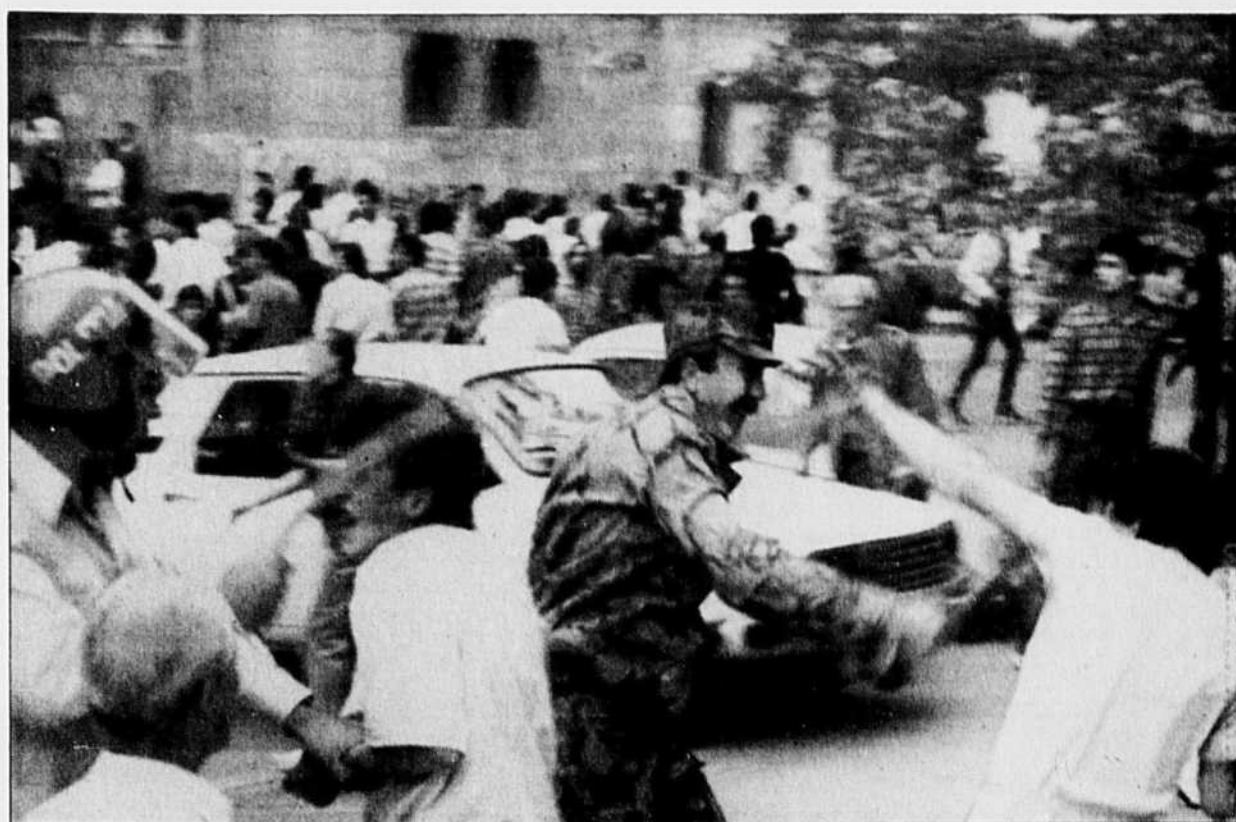
Le président roumain, Ion Iliescu, a déclaré que les violences s'inscrivaient dans le cadre d'une « tentative organisée de chasser du pouvoir par la force et la violence les dirigeants élus du pays ».

Lors d'une allocution télévisée dans la nuit de mercredi à jeudi, il a accusé des « forces obscures » de tenter « de rétablir un type fasciste de régime par la force ».

Ces incidents sont les plus graves dans la capitale roumaine depuis la révolution de décembre et la chute du dictateur Nicolae Ceausescu.

Iliescu a déclaré que le ministère de l'Intérieur avait été également attaqué. Des armes ont été saisies par les émeutiers, a-t-il ajouté.

Voir page 8: Roumanie



Un policier roumain et un officier militaire repoussent violemment des manifestants, place de l'Université, à Bucarest.

## Le conflit dans le camionnage fait une victime

Caroline Montpetit

LE CONFLIT dans l'industrie du camionnage en vrac a fait un mort, hier, à l'entrée de la carrière Francon, sur la voie de service de l'autoroute Métropolitaine, à Pointe-aux-Trembles.

Marcel Lemieux, 55 ans, vivant à Saint-Basile-le-Grand, manifestait avec trois autres camionneurs artisans, vers 6 h 45 hier matin, lorsqu'un camionneur de 21 ans a foncé sur eux avec son camion.

Les trois autres manifestants sur place ont réussi à éviter le camion. Mais Marcel Lemieux, le quatrième, a été happé. Il est mort sur le coup.

« Il semble que c'est un em-

ployé de la compagnie Phil Excavation. C'était la deuxième fois de la journée qu'il entrerait dans la carrière pour chercher de la pierre. Il n'a laissé aux manifestants le temps de ne rien dire, il a pesé sur l'accélérateur et a foncé sur eux à 40 milles à l'heure, sans faire son arrêt », a raconté Hector Maillé, du poste de courtoisie des camionneurs artisans de Montréal.

« Ensuite, le camionneur est sorti avec son bâton de baseball pour frapper les autres grévistes. Quand il a réalisé ce qu'il avait fait, il est rentré dans son camion », poursuit M. Maillé.

Les policiers du poste 55 de la CUM interrogeaient toujours le détenu hier en fin de soirée, et étudiaient la possibilité de faire

Voir page 8: Camionnage

## Gil Rémillard reconnaît un certain poids juridique à l'avis sur la société distincte

Bernard Descôteaux

de notre bureau de Québec

L'AVIS JURIDIQUE interprétant la clause de la société distincte que les premiers ministres ont annexé à l'entente constitutionnelle du 9 juin aura un certain poids juridique, a reconnu hier le ministre des Affaires canadiennes, Gil Rémillard.

« Si vous me disiez qu'une opinion juridique signée par six avocats renommés dans leur secteur n'a pas de poids juridique, je pense que ce serait nettement exagéré », a dit le ministre.

Interrogé à sa sortie de l'Assemblée nationale, le ministre a ainsi nuancé les propos tenus samedi par certains des négociateurs québécois qui allaient dans un sens tout à fait

contraire. L'un d'eux avait en effet prétendu que cet avis n'avait au plan juridique « pas plus de valeur qu'un éditorial. Du moins un éditorial du DEVOIR ». Un autre avait affirmé : « C'est un (1) avis. Nous en avons des centaines d'autres ». Le ministre, en reconnaissant que la signature de six des constitutionnalistes les plus réputés du Canada au bas de cet avis lui donnait un poids que n'ont pas les

autres opinions juridiques, voulait ainsi tenir compte des commentaires faits par plusieurs juristes québécois. Un tel avis ne peut être neutre, rapportait hier un article de *La Presse* en faisant état de leurs commentaires. Notons que c'est ce que l'on soutient aussi au Manitoba et à Terre-Neuve.

Ce qui est important, insiste tou-

Voir page 8: Rémillard

## Chrétien se cantonne désormais dans la neutralité

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

S'IL N'AFFICHE pas le drapeau blanc sur l'accord du lac Meech, Jean Chrétien a annoncé en soirée hier qu'il se cantonnerait désormais dans la neutralité.

Quatre jours après l'intervention d'un compromis entre les premiers ministres pour sortir l'accord du lac Meech de l'impasse, le principal aspirant à la direction du Parti libéral du Canada a rompu son silence en faisant émettre un communiqué de

trois phrases par son organisation. « Au cours des derniers jours, y annonce-t-il, je me suis entretenu avec des amis de Terre-Neuve et du Manitoba. J'ai notamment parlé au premier ministre Wells et à Sharon Carstairs et j'ai décidé que la voie la plus constructive à suivre est de laisser les législatures du Manitoba et de Terre-Neuve continuer leurs délibérations sans commentaires ou pressions supplémentaires venant de l'extérieur ».

Cette déclaration laconique, qui n'a pas été ponctuée d'un commentaire de vive voix de Jean Chrétien,

survient au moment où ses rivaux au leadership et ses adversaires politiques haussaient le ton pour savoir à quelle enseigne constitutionnelle il loge désormais.

« Jean Chrétien, railloit encore hier Paul Martin, doit être le seul canadien sur 26 millions à ne pas avoir le temps de donner une opinion sur le compromis entériné par les premiers ministres ».

De la même façon, l'absence de signaux clairs quant à ses intentions commençaient à générer de l'embaras et même des divisions dans son propre camp.

Après avoir vu à la télévision l'équipe Chrétien hanter les coulisses de la conférence des premiers ministres, et avoir entendu Brian Mulroney lui-même confirmer tacitement la tenue de consultations au plus haut niveau entre cette équipe et les négociateurs fédéraux la semaine dernière, plusieurs de ses partisans les plus farouchement opposés au lac Meech se demandaient presque ouvertement à quel jeu leur candidat jouait.

Au cours d'une rencontre spéciale des députés fédéraux qui l'appuient,

Voir page 8: Chrétien

## Les intégristes l'emportent aux élections municipales en Algérie

ALGER (Reuter) — Le gouvernement algérien a confirmé hier la victoire, notamment dans les grandes villes, des intégristes du Front islamique du salut (FIS) lors des élections municipales et départementales de la veille.

Ces premières élections libres depuis l'indépendance marquaient la fin de 28 années de pouvoir sans partage du parti unique, le Front de libération nationale (FLN).

Dans les 612 communes — sur 1541 — où le dépouillement est achevé, le FIS en emporte 327 (53 %), le FLN 208 (34 %) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie, un parti de centre gauche dominé par les Berbères, 51 (8 %), a déclaré le ministre de l'Intérieur Mohammed Salah Mohammed lors d'une conférence de presse.

Les résultats définitifs seront connus aujourd'hui.

« Le dépouillement confirme les tendances générales évoquées hier

Voir page 8: Algérie

INSTITUTIONS ÉDUCATIVES DU QUÉBEC PRENEZ NOTE: 3 SYSTÈMES DU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR CLÉ-EN-MAIN



**INTEL 300 SX / 4 999,00 \$\***  
 — Processeur INTEL 80386-16MHz  
 — Coprocesseur INTEL 80387SX-16  
 — 2 Mo Mémoire Vive  
 — Lecteur 1.2 Mo, 5.25"  
 — Disque Dur 40 Mo, 25ms, cache 32K  
 — Interface SuperVGA (800X600)  
 — Moniteur MITSUBISHI SuperVGA  
 — Clavier étendu 101 clefs  
 — MICROSOFT MSDOS 3.3  
 — Tablette Digitalisante SUMMASKETCH II  
 — Logiciel AutoCAD Version 10

**INTEL 302-20 / 6 499,00 \$\***  
 — Processeur INTEL 80386-20MHz  
 — Coprocesseur 80387-20, 32 BIT  
 — 4 Mo Mémoire Vive, 32 BIT  
 — Lecteur 1.2 Mo, 5.25"  
 — Lecteur 1.44 Mo, 3.5"  
 — Disque Dur 40 Mo, 25ms, cache 32K  
 — Carte SuperVGA-16 BITS-512K  
 — Moniteur MITSUBISHI SuperVGA  
 — Clavier étendu 101 clefs  
 — MICROSOFT MSDOS 3.3  
 — Tablette Digitalisante SUMMASKETCH II  
 — Logiciel AutoCAD Version 10/386

**INTEL 302-25 / 7 499,00 \$\***  
 — Processeur INTEL 80386-25MHz  
 — Coprocesseur INTEL 80387-25, 32 BIT  
 — 4 Mo Mémoire Vive, 32 BIT  
 — Lecteur 1.2 Mo, 5.25"  
 — Lecteur 1.44 Mo, 3.5"  
 — Disque Dur 40 Mo, 25ms, cache 32K  
 — Carte SuperVGA-16 BITS-512K  
 — Moniteur MITSUBISHI SuperVGA  
 — Clavier étendu 101 clefs  
 — MICROSOFT MSDOS 3.3  
 — Tablette Digitalisante SUMMASKETCH II  
 — Logiciel AutoCAD Version 10/386



**AutoCAD**  
 CALGAH: REVENDEUR ÉDUCATIONNEL EXCLUSIF POUR AUTODESK AU QUÉBEC

Table digitalisante  
 SummaSketch II  
 format 12" x 12"  
 avec curseur  
 de 4 boutons  
 450,00 \$\*

**Summagraphics**



**CALGAH**  
 COMPUTER SYSTEMS

2299 Guénette, St-Laurent  
 Québec, Canada H4R 2E9  
 (514) 335-0405 FAX 748-1130

\* Prix pour Institutions Éducatives seulement; TVF et TVP non-inclus / Prix pour corporations aussi disponible sur demande

# Gaston Naessens plaide coupable à 10 accusations de pratique illégale

SHERBROOKE (PC) — Le chercheur Gaston Naessens, qui a mis au point le controversé sérum 714 X, a plaidé coupable hier à dix chefs d'accusation d'exercice illégal de la médecine mais il a, en contrepartie, bénéficié d'un acquittement sur 54 autres chefs de même nature.

Le juge Yvon Roberge, de la Cour du Québec, a condamné le biologiste de 66 ans à des amendes totalisant 5000 \$, à savoir 500 \$ par chef d'accusation.

La Cour a ainsi donné suite à la suggestion commune des deux procureurs au dossier tout en ajoutant qu'elle lui apparaissait dans les limites du raisonnable.

Les dix chefs d'accusation retenus concernaient des traitements donnés à Mme Thérèse Langlais, au début de l'année 1984. L'état de Mme Langlais devait considérablement se détériorer au printemps de la même année. Elle est décédée en juillet 1984 d'un cancer.

Les 54 autres accusations faisaient mention d'exercice illégal de la médecine concernant neuf autres patients.

Pour l'avocat de la défense, Me Conrad Chapdelaine, la proposition de la poursuite ne se refusait pas. « On nous propose le retrait de 54 chefs d'accusation, c'est plus de 90 % des chefs, ça ne se refuse pas. »

Le criminaliste a émis l'opinion que la faveur obtenue par le fameux sérum 714 X auprès du public et de certains médecins de même que le consentement du ministère fédéral de la santé à émettre des autorisations d'urgence pour l'utilisation du

produit ont sûrement aidé son client.

Le procureur de la poursuite, Me Roland Veilleux, a simplement répondu que les 64 chefs d'accusations faisaient partie de dossiers connexes, que théoriquement, il s'agissait d'une accusation par jour et que la poursuite n'était pas là pour s'acharner contre qui que ce soit mais pour protéger le public.

C'est avec un air absolument radieux que M. Naessens et son épouse ont assisté au revirement. Le chercheur voit dans ces dossiers maintenant réglés, dans les rapports positifs qui lui parviennent au sujet du 714 X, un avenir rempli d'espoir.

En ce qui concerne M. Naessens, il reste encore un dossier pendant devant le tribunal et faisant état de 18 chefs d'accusation d'exercice illégal de la médecine impliquant cette fois des agents doubles de la Corporation des médecins.

La cause reviendra au rôle le 26 juin mais elle pourrait être entendue dans une dizaine de mois seulement.

D'ici là, à la fin du mois plus précisément, il y aura une pré-enquête au sujet d'une poursuite civile intentée par M. Naessens contre les policiers pour l'arrestation tapageuse du 30 mai 1989, à son domicile de Rock Forest.

Dans son argumentation, Me Chapdelaine a dit que depuis le cas de Mme Langlais et le retentissant procès de l'automne dernier, à Sherbrooke, la situation avait beaucoup évolué.

Lors du procès tenu en novembre et décembre 1989, le chercheur avait été acquitté de six chefs d'accusation pour fraude, négligence criminelle et

voies de fait avec lésions corporelles.

Depuis, M. Naessens dans une volonté de sortir de la clandestinité a jeté des ponts entre lui et le ministère de la Santé et Bien-Être Canada.

Les ententes sur le produit 714 X ont fait qu'il est maintenant disponible sur autorisation d'urgence.

Malgré les embûches et les réticences, a souligné Me Chapdelaine, une certaine forme de collaboration s'est établie entre des spécialistes du ministère, certains médecins et son client.

Pour ajouter plus de poids à ses propos, le défenseur a ajouté que depuis la fin de janvier 1990 jusqu'à maintenant, au moins 35 médecins avaient utilisé le 714 X à une ou plusieurs reprises sur des patients, qu'il y avait eu émission de 68 autorisations d'urgence et comme chaque demande de renouvellement doit être accompagnée d'un rapport circonstancié, il y a eu 27 rapports positifs.

Le procureur Roland Veilleux a rappelé que la cause devant la Cour n'était pas celle d'un procès passé, que ce n'était pas non plus le procès du 714 X mais un procès pour exercice illégal de la médecine.

Il a ajouté que la Corporation des médecins n'était pas là pour s'acharner et multiplier les accusations mais que la Loi était ainsi faite qu'il fallait prendre une accusation par jour.

Me Veilleux a dit au juge Roberge, comme l'avait indiqué auparavant Me Chapdelaine, qu'une amende de 500 \$ sur chaque chef d'accusation lui semblait juste et raisonnable.



PHOTO PC

## En vélobus à Québec

Le député de Hull à l'Assemblée nationale Robert Lesage (à droite) s'est joint au maire de Hull Michel Légère et au maire de Québec Jean-Paul L'Allier (au centre) à bord d'un vélobus. Ils ont circulé devant l'Assemblée nationale avant de s'arrêter à l'hôtel de ville.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Roumanie

Un journaliste de Reuter présent au siège de la télévision, dans le nord de la capitale, a estimé le nombre des manifestants qui ont pris d'assaut l'enceinte du bâtiment, qui était fortement gardé par l'armée et la police, à entre 4000 et 5000.

La télévision a fait état de l'incident au cours de son bulletin d'informations de la soirée puis a interrompu ses émissions. En revanche, la radio, située dans un autre bâtiment, a poursuivi ses programmes.

Au quartier-général de la police, à quelques kilomètres de là, des manifestants ont incendié plusieurs véhicules, ont rapporté des témoins.

Les troubles ont fait suite à l'intervention des policiers, à l'aube, pour disperser les opposants qui occupaient le boulevard Magheru, dans le centre de Bucarest, depuis sept semaines. Quelques heures après, plusieurs centaines de manifestants ont forcé les barrages de police pour reprendre le contrôle du boulevard. La police a dû battre en retraite.

Le gouvernement a annoncé que 263 personnes avaient été arrêtées au cours de l'opération de la matinée.

Dans une précédente déclaration, Iliescu a affirmé que des gens armés de couteaux et de cocktails Molotov avaient agressé et sérieusement blessé des policiers au cours des affrontements de l'après-midi, quand les manifestants ont tenté de revenir sur le boulevard.

« Nous demandons à tous les citoyens de la capitale, au nom de la démocratie gagnée par des élections libres, de rejeter fermement ces actes de violence irresponsables et de soutenir les forces de l'ordre dans leur tentative pour ramener le calme et la légitimité », a-t-il dit.

La première réaction de l'opposition est venue du Parti national libéral, qui a exhorté le gouvernement « à cesser toute action de répression contre les manifestants » et à libérer les personnes arrêtées.

Le gouvernement a justifié son in-

tervention par la nécessité de rétablir l'ordre et de rouvrir le boulevard à la circulation.

Le centre de Bucarest était occupé depuis le 23 avril par des manifestants qui entendent dénoncer la mainmise des anciens communistes sur le pouvoir. Ils accusent en outre le Front de salut national et son président, Iliescu, d'avoir hérité des méthodes de gouvernement de Ceausescu.

### ◆ Ottawa

M. Fortier, même s'il est moins concerné par l'éventuelle réforme fédérale que ses collègues des banques à chartre, a jugé qu'il était temps d'agir en raison notamment de la vitesse avec laquelle les milieux financiers européens s'organisaient afin d'être prêts pour l'Europe de 92.

Cela dit, le président de la Société financière des caisses Desjardins a prédit que la situation qui avait prévalu dans le domaine des valeurs mobilières, à savoir l'acquisition par les banques des principales maisons de courtage, ne se répètera pas avec les fiducies.

Pourquoi ? « Parce qu'il existe dans le monde fiduciaire des sociétés qui sont d'une taille suffisamment importante pour contrecarrer les visées des banques. Il serait étonnant que des gros joueurs comme le Canada Trust ou le Royal Trust se fassent avaler ».

Incidentement, l'inspecteur général des finances a publié hier les performances enregistrées au cours de l'exercice 89 par les fiducies québécoises. Le bénéfice net de ces dernières a atteint 126 millions \$ contre 88 millions \$ lors de l'exercice antérieur, tandis que les fiducies ayant une charte fédérale réalisaient un profit net de 333 millions \$ contre 272 millions \$ en 88.

Selon ce rapport, les fiducies ayant une charte québécoise effectuent la plus grande part de leurs affaires au Québec où elles recueillent 12,6 milliards \$, alors que les fiducies non québécoises n'en recueillent que 2,6 milliards \$.

L'actif combiné des 18 fiducies québécoises a progressé de 10,6 % en 89 pour dépasser ainsi les 10 milliards \$. En parallèle, l'actif des sociétés extra-provinciales a augmenté de 16 % pour se fixer à 49 milliards \$.

## A SURVEILLER

Du 17 au 20 juin, l'UQAM organise un congrès annuel de la Société canadienne de physiologie végétale, au Studio-théâtre Alfred Laliberté (JM-400), 405 rue Ste-Catherine est à Montréal. Rens. : 987-3341 (Normand Chevrier).

À l'église Notre-Dame-du-Rosaire (angle St-Hubert et Villeray), le jeudi 21 juin à 19 h 30, se tiendra un événement spectaculaire, inédit, comprenant la participation du chœur *Ars Philharmonia*, de la chorégraphie liturgique, un diaporama élaboré sur la Beauté inspirée de l'église, le tout présenté par un spécialiste d'art sacré, M. Maurice Bricault, D. È. L., directeur de Tours Ecclesia. L'entrée est libre.

Le 18 juin prochain dès 11 h 30, la Société des relationnistes du Québec décernera le titre de Grands Communicateurs de l'année à deux personnalités : M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, et M. Claude Castonguay, président du conseil de la Corporation du Groupe La Laurentienne. Cet événement aura lieu au Salon Marquette de l'hôtel Le Reine Elizabeth. Rens. : 874-3705.

Ce soir à 20 h, table ronde sur les peuples autochtones, le peuple québécois et la société distincte avec comme invités des gens du milieu, au Caf'iers, 4837, av. du Parc à Montréal. Rens. : 270-5336.

Le mardi 19 juin à 18 h, la Parentrie vous invite à une soirée retrouvailles au 10 125 rue Parthenais à Montréal. Rens. : 385-6786 (Normand Legault).

Veillée folklorique de la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise organisée à l'occasion des festivités de la St-Jean, le 23 juin dès 19 h 30,

au parc Laurier (angle Laurier et Christophe-Colomb). Rens. : 598-8295.

Du 13 au 17 août, l'UQAM organise un congrès mondial de l'Oriental, au Pavillon Judith-Jasmin, Salle Marie Gérin-Lajoie et Studio-théâtre Alfred Laliberté (JM-400), 405 rue Ste-Catherine est à Montréal. Rens. : 737-4717 (André Boivin).

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 Sherbrooke est, de 9 h à 20 h ; à Loto-Québec, 500 Sherbrooke ouest, étage C1, de 9 h 30 à 16 h 30 ; à Pierrefonds, Caserne des pompiers, 13 795 Pierrefonds, de 14 h à 20 h 30, et à Ste-Thérèse, Compagnie Kenworth, 10 rue Sicard, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30. Rens. : 937-2790.

À l'occasion de la Semaine nationale de l'intégration des personnes handicapées, l'association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec, l'AMEIPHQ, lancera ses nouveaux outils de promotion et de défense des droits des personnes handicapées, ce soir de 17 h à 19 h, au 83 rue St-Zotique est à Montréal. Rens. : 272-0680.

Ce soir à 19 h 30, à la basilique Notre-Dame, 116 rue Notre-Dame ouest (métro Place-d'Armes), l'archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte présidera la célébration de la Fête-Dieu. Suivra une procession aux flambeaux dans les rues du Vieux-Montréal. Rens. : 849-1070.

Du 15 au 17 juin, la Société Sherlock Holmes de Montréal organise à l'Université McGill, une conférence sur Sherlock Holmes. Rens. : 935-9581.

### ◆ Rémillard

tefois M. Rémillard, c'est que cet avis juridique est simplement annexé, sinon broché, au communiqué final de la conférence des premiers ministres. « Cela n'a pas de relation avec la conférence car ça n'a pas été endossé par la conférence. Par conséquent, sa valeur est une valeur d'opinion juridique », a-t-il dit.

Selon le Parti québécois, cet avis juridique pourrait se révéler avoir beaucoup plus de poids qu'on veut bien le laisser croire car il représente indirectement l'opinion des constituants. Ce n'est pas en vain qu'il se trouve là, a-t-on soutenu hier alors qu'on essayait d'établir, en interrogeant le premier ministre, que le Québec avait participé à la rédaction de cet avis.

Le premier ministre Bourassa s'est bien gardé de confirmer que son conseiller constitutionnel avait été impliqué dans une négociation sur cet avis, mais a noté que celui-ci et les autres membres de la délégation québécoise ne pouvaient pendant la conférence « faire les sourds-muets ».

Cette idée d'un avis juridique pour interpréter la clause de la société distincte de l'accord du lac Meech est apparue au jour 5 de la conférence. Il s'agissait d'un moyen terme pouvant rallier le Québec et les provinces dissidentes qui tenaient à ce le communiqué final de la conférence contienne une clarification de cette clause endossée par tous les premiers ministres.

Le Québec avait été alors informé et le ministre Rémillard avait vu un texte préliminaire de cet avis. Terre-Neuve et le Manitoba retirèrent cependant leur appui à l'idée d'un avis qui refit surface le lendemain.

M. Bourassa a indiqué hier qu'il avait accepté que cet avis soit placé en annexe de la conférence, voulant ainsi manifester sa bonne foi et un minimum d'ouverture. L'important était qu'il ne soit pas endossé par les premiers ministres, a-t-il dit alors que M. Rémillard ajoutait de son côté que le Québec n'avait rien contre cet avis.

Cet avis apporte une réponse aux questions que se posaient le Manitoba et Terre-Neuve sur la portée de la clause de société distincte, a fait valoir M. Rémillard, notant que rien ne vient atténuer la position du Québec. « Nulle part vous allez y trouver une relation de subordination (de cette clause à la Charte des droits) », a-t-il assuré.

Pendant près d'une heure hier, l'opposition à l'Assemblée nationale a tenté de prendre en défaut le premier ministre sur cette question ainsi que sur les amendements consentis à l'accord du lac Meech, sans pouvoir faire plus que de le mettre sur la défensive et l'obliger à hausser le ton.

L'échange qu'ont eu pendant la période des questions MM. Bourassa et Jacques Parizeau a permis d'établir que parmi les concessions faites par le Québec au cours de la conférence, on ne retrouve que quatre amendements formels à la Constitution et non dix. Un seul de ces amendements peut être qualifié d'amendement à l'accord du lac Meech, a soutenu M. Bourassa. Il s'agit d'un amendement précisant que la clause de société distincte ne met pas en cause le principe d'égalité des sexes. Cela allait de soi, a-t-il dit en notant que même l'ex-ministre Lucien Bouchard l'avait approuvé. Les autres amendements portant sur les autochtones et les sénateurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont des amendements neutres quant au Québec. « Des compléments plus que des amendements », a-t-il dit.

Ces amendements, qui sont au nombre de quatre, devront être approuvés par l'Assemblée nationale plus tard cette année. La résolution constitutionnelle à cet effet ne sera pas déposée tant que les trois provinces dissidentes n'auront pas approuvé l'accord du lac Meech.

Le ministre Rémillard ne doute pas que ces trois provinces respectent leur parole et entérineront l'ac-

cord avant le 22 juin, à minuit, heure du Québec. Il rappelle toutefois que cette échéance est impérative. Si, l'accord n'était pas entériné à cette date, peu importe la raison, c'en sera fini de Meech, a-t-il dit.

Le Québec est impatient de voir cette ratification dans la mesure où pourront être mis alors en oeuvre les nouveaux pouvoirs qu'il aura le Québec en matière d'immigration, que ce soit pour sélectionner les immigrants ou pour les intégrer.

Depuis un an, des négociations ont lieu au plan administratif avec Ottawa pour préparer le transfert de pouvoir que cela implique. Rien n'a encore abouti, a précisé hier la ministre Monique Gagnon-Tremblay. Tant que l'accord n'était pas en vigueur, rien ne pouvait aboutir, a-t-elle expliqué.

L'accord du lac Meech « constitutionnalisera » l'entente Couture-Cullen de 1977 qui permet au Québec de sélectionner à l'étranger des immigrants. Il permettra d'étendre ce pouvoir à la sélection des immigrants sur place et lui assurera un contingent minimum de 30 % des immigrants reçus au Canada s'il le demande.

Le changement le plus significatif viendra toutefois dans le transfert au Québec des mesures d'intégration des immigrants, y compris des budgets. Cela permettra de rendre accessibles les cours de français à tous les immigrants. Actuellement, les immigrants parlant l'anglais n'y ont pas accès en vertu des règlements fédéraux.

### ◆ Camionnage

porter des accusations criminelles ou d'infraction au Code de la route contre lui.

« C'est pas la première fois qu'il nous faisait des menaces. Il a essayé de nous intimider avec son camion à plusieurs reprises. La semaine dernière, il est allé à la carrière Miron. Il disait aux grévistes : 'Si vous ne vous tassez pas de là, je vais vous passer sur le corps' », poursuit M. Maillé.

Selon M. Maillé, Marcel Lemieux était un gars paisible, qui tentait simplement de faire valoir le point de vue des manifestants.

Une cinquantaine de grévistes se sont amassés devant la carrière Francon avant de quitter les lieux à la demande des policiers. La carrière Francon a quant à elle fermé ses portes vers midi.

Tous les grévistes du poste de courtage de Montréal doivent se rassembler à 5 h ce matin au Carrefour Laval, pour faire le point sur l'ensemble des manifestations.

« Le mot d'ordre, c'est qu'on continue nos négociations avec le gouvernement comme avant. Mais on va sûrement organiser quelque chose à la mémoire du mort. Les manifestations devraient d'ailleurs s'intensifier au cours de la journée ».

D'autre part, quelque 2500 camions étaient toujours stationnés hier à différents endroits des villes de Québec et de Montréal, près des carrières et des chantiers de construction.

L'injonction de la Cour supérieure, limitant à 250 la quantité de camions permise autour de l'Assemblée nationale, a été prolongée jusqu'au 27 juin. Elle interdit également aux camionneurs de circuler dans certaines rues, de nuire à la tranquillité publique ou de bloquer la circulation en circulant trop lentement ou en se stationnant sur les voies publiques.

Par ailleurs, les négociations entre les représentants de l'Association nationale des Camionneurs artisans indépendants (ANCAI) et les ministres des Transports québécois, MM. Yvon Vallières et Sam Elkas, n'ont fraient aucun signe de développement majeur au moment de mettre sous presse hier.

Les camionneurs revendiquent notamment qu'un taux minimum s'applique dans le camionnage en vrac, et réclament des garanties pour obtenir une meilleure part du marché.

Après quelques tergiversations et à la demande de l'ANCAI, le ministre Sam Elkas a finalement refusé au Regroupement provincial des entrepreneurs en vrac de participer à la table de négociations, qui réunit

l'ANCAI, le ministère des Transports et l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux. L'ANCAI arguait que le RPEV venait d'être formé et était trop récent pour se joindre aux négociations.

### ◆ Algérie

soir, à savoir une prééminence du FIS, suivi par le FLN et le RCD », a précisé Mohammedi.

Interrogé sur la réalité d'une majorité intégriste à Alger, Annaba et Constantine, il a répondu : « Les grandes villes, et pas seulement celles que vous citez, ont connu une majorité FIS ».

Il s'est plaint du fort taux d'abstention, qui s'est établi autour de 40 %. « C'est un taux que je considère personnellement comme élevé (...) Plus ce taux aurait été réduit, plus les citoyens auraient fait oeuvre utile », a-t-il estimé.

Évoquant la victoire du FIS et le respect de la démocratie, il a déclaré qu'il ne pouvait « porter un jugement péjoratif à l'égard des élus », ajoutant : « Je ne mets pas en doute leurs dirigeants qui continuent à déclarer leur respect de la démocratie ».

La victoire du FIS n'a pas été ostensiblement fêtée par les militants fondamentalistes d'Alger. Seul un petit cortège de voitures, dans un concert d'avertisseurs, a traversé une partie de la ville hier matin.

Dans le quartier populaire de Bab el Oued, l'un des bastions du mouvement, les partisans du FIS acceptaient volontiers d'exposer calmement leurs vues aux journalistes, sans triomphalisme ni liesse.

L'abstention a largement desservi le FLN au profit du FIS.

Le Front des forces socialistes (FFS) d'Hocine Ait Ahmed, un héros de la guerre d'indépendance, avait appelé au boycottage du scrutin qu'il avait qualifié de mascarade. Le FFS est particulièrement implanté en Kabylie, région montagneuse à l'est d'Alger, où l'abstention a atteint un niveau record — plus de 80 % dans sa capitale Tizi Ouzou.

Hier matin, le leader du FIS, Abassi Madani, a de nouveau exigé la dissolution de l'Assemblée nationale, mais n'a pas réclaté la démission du président Chadli Bendjedid.

« La dissolution de l'Assemblée est fondamentale (...) Nous ne pensons pas que les autorités vont hésiter à la dissoudre. Le train de l'Histoire ne s'arrête pas », a-t-il dit.

Madani a tenu à rassurer les Algériens inquiets pour l'avenir du mouvement démocratique dans leur pays et a dit sa confiance dans l'armée, dont les cadres sont hostiles à l'intégrisme.

« L'armée a voté pour nous. Comment va-t-elle nous affronter ? », s'est-il exclamé.

### ◆ Chrétien

avant-hier soir, et ensuite au caucus national hier matin, certains d'entre eux soupçonnaient ouvertement l'ancien ministre de trahison à l'égard du mouvement anti-lac Meech. « Il n'y a pas que les Berger et Caccia qui sont enragés », confiait un député libéral pour démontrer que la rancœur dans les rangs Chrétien ne se limite pas aux adversaires les plus féroces du lac Meech.

Dans les officines libérales de la capitale, certains en étaient même à s'opposer en privé, hier après-midi, les chances que Pierre Trudeau, qui a passé la fin de semaine dernière à Ottawa, prenne en main la direction des dernières manœuvres pour contrecarrer le lac Meech.

En fin d'après-midi, son lieutenant torontois Sergio Marchi déclarait, sur le ton de l'embaras, que Jean Chrétien était sur le point d'adopter une position « cohérente », et que seul un ordre du jour « rigide » était en voie de faire de lui le dernier politicien canadien à s'intéresser aux derniers rebondissements du lac Meech.

Mais, alors que d'anciens lieutenants de Pierre Trudeau, comme le sénateur Keith Davey, ne cachaient pas qu'ils poussaient Jean Chrétien à faire une ultime fois obstacle à l'accord, au Manitoba et à Terre-Neuve, le mot d'ordre des troupes allait dans

le sens d'une trêve constitutionnelle.

À Winnipeg, Sharon Carstairs a confié à ses députés que Jean Chrétien était de son côté, qu'il voulait un règlement de l'impasse. La même version circule à Terre-Neuve. « S'il avait été à table, Jean Chrétien aurait signé et rapporté le compromis proposé à Saint-John's », calcule le député fédéral George Baker, partisan de l'ancien ministre. Quant à lui, il prédit que les Terre-Neuviens, même s'ils n'aiment pas l'accord, vont surtout vouloir tourner la page du lac Meech.

Pour le moment, aucun des trois partis fédéraux n'a lancé le gros de ses troupes dans la mêlée à Terre-Neuve. À Ottawa, les députés conservateurs de la province attendent toujours le signal de leur gouvernement pour rentrer chez eux faire campagne pour le lac Meech. Quant à Brian Mulroney, il ne s'est pas encore résolu à accepter l'invitation que lui a faite Clyde Wells, encore que ses conseillers admettent qu'elle rend une visite fédérale à Terre-Neuve à peu près incontournable.

Au Manitoba, le gouvernement Filmon n'a pas encore réussi hier à obtenir le consentement unanime des députés pour faire démarrer le débat, le seul député autochtone du NPD utilisant plutôt l'occasion pour protester contre le peu de place qu'ont fait aux aspirations de ses compatriotes les tractations de la semaine dernière.

Mais le débat commencera automatiquement cet après-midi, pour se déplacer, presque immédiatement, devant une commission parlementaire pour fins d'audiences publiques. Plus de 250 Manitobains ont déjà demandé à se faire entendre dans le cadre de ces audiences qui se prolongeront toute la fin de semaine.

Au Nouveau-Brunswick, finalement, le débat s'est engagé dans l'atmosphère paisible d'un Parlement dépourvu d'opposition et pourrait se terminer par un vote dès cette semaine.

## 14 juin

par la PC et l'AP

- 1988: les Penguins de Pittsburgh congédient l'instructeur Pierre Creamer.
- 1986: décès de l'écrivain argentin Jorge Luis Borges, né en 1899.
- 1985: détournement sur Beyrouth d'un avion de la TWA entre Athènes et Rome avec 153 personnes à bord; un Américain est tué et les 39 derniers otages seront libérés le 30 juin.
- 1982: les Argentins capitulent aux Malouines.
- 1981: le Parti socialiste s'assure une avance confortable au premier tour des élections législatives dans le sillage de la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle.
- 1979: le président Carter se rend à Vienne pour une rencontre avec Leonid Brejnev, qui s'achèvera par la signature de l'accord SALT-2.
- 1975: l'URSS lance une deuxième sonde, en six jours, Venera 10, en direction de Vénus.
- 1973: les États-Unis décrètent le gel des prix pour tenter de ralentir l'inflation.
- 1967: lancement d'une sonde américaine Mariner vers Vénus afin de tenter de déterminer si la vie existe sur la planète.
- 1962: création à Paris de l'Agence spatiale européenne.
- 1959: les États-Unis acceptent de fournir des informations nucléaires et des missiles balistiques à la Grèce.
- 1949: création de l'État du Vietnam à Saïgon, sous l'autorité de Bao Dai; record de chaleur au Yukon: 36 virgule un celsius.
- 1940: les Allemands occupent Paris, déclarée ville ouverte.
- 1934: entrevue Hitler-Mussolini à Venise.
- Il est né un 14 juin: la femme de lettres américaine Harriet Beecher-Stowe (1811-1896).



PHOTO AP

### La montre paget

La compagnie AT&E lance, cette semaine à New York, la première « montre-paget » au monde. Ce système unique de communication sans fil comprendra une montre produite par Seiko, un radio FM et des semi-conducteurs. Le récepteur situé dans la montre pourra recevoir des messages provenant de partout dans le monde où la fréquence FM est disponible.

## L'avenir d'un boisé soulève les passions à Saint-Bruno

LA MAIRIE de Saint-Bruno-de-Montarville tient aujourd'hui, demain et samedi, des réunions d'information sur le boisé Tailhandier (1,2 million de pieds carrés) que certains voudraient convertir en « parc écologique ». Ce boisé est une propriété privée. Le maire Dulude précise, dans un bulletin spécial, que sa ville n'a pas les 3,3 millions \$ qu'il faudrait pour acquérir ce domaine contigu au parc de conservation du mont Saint-Bruno, comme le voulait une pétition de 10 000 noms recueillie au printemps par le comité de protection du mont Saint-Bruno. La ville n'a jamais envisagé cette acquisition dans sa planification financière.

On trouve dans le boisé Tailhandier des caryers, des pins blancs et quelques plantes rares, de même qu'un ruisseau (du Moulin) qui pourrait se dégrader, selon certains, si on plante à proximité un nouveau quartier.

La municipalité est saisie d'un projet domiciliaire de 32 habitations unifamiliales qui rapporterait 80 000 \$ par an en taxes nouvelles. Le promoteur céderait sans frais à la ville 23 % de la superficie qui deviendrait un « parc municipal ».

Depuis 15 ans, tous les projets résidentiels touchant ce domaine ont été refusés par cette municipalité de la Rive-Sud. Cette fois, le conseil en-

## La marée noire issue du *Mega Borg* en flammes se rapproche des côtes texanes

GALVESTON (TEXAS), Reuter — Le brut qui s'écoule du pétrolier géant norvégien *Mega Borg*, toujours en flammes dans le golfe du Mexique, s'est rapproché hier des côtes du Texas.

La garde-côtes américaine a chiffré à 11 millions de litres la quantité de pétrole échappé des flancs du navire depuis qu'il a été secoué par des explosions, dans la nuit de vendredi à samedi.

Le bâtiment contient encore 132 millions de litres de brut angolais. Mais le capitaine Thomas Greene, coordinateur des efforts de la garde-côtes américaine, a estimé qu'une seule des 16 cuves du pétrolier était percée. Elle contenait 22 millions de litres de brut avant l'accident.

Greene a déclaré que la marée noire risquait d'atteindre les plages demain ou samedi. Le *Mega Borg* se trouve à une centaine de kilomètres au sud-est de Galveston, mais le vent et les marées poussent le pétrole vers l'ouest.

La réserve naturelle d'Aransas, lieu d'hibernation d'une variété de grue en voie de disparition, figure parmi les régions menacées. Les autorités locales ont préparé du matériel pour empêcher le brut d'atteindre les plages.

Selon Greene, des appareils C-130 continuent de lâcher des produits dispersants sur la nappe de pétrole

et on envisage de recourir à une nouvelle technique, la « bioremediation », faisant appel à une bactérie mangeuse de pétrole.

Il a estimé que, sur les 11 millions de litres échappés des flancs du pétrolier, il ne devait rester en mer qu'entre 45 000 et 140 000 litres, le reste ayant brûlé ou s'étant évaporé.

L'accident a fait deux morts et deux disparus. Les 36 autres mem-

bres de l'équipage ont été secourus.

Le capitaine du pétrolier, C.M. Madhara, a déclaré à Galveston, devant une commission d'enquête du gouvernement norvégien, que la fumée et les flammes avaient envahi le pont et que, dans les minutes qui ont suivi l'explosion, il n'avait pas été possible de prendre des mesures d'urgence.

Il a dit qu'il avait pu sauver sa

femme et ses deux enfants dans leur cabine et qu'il avait trouvé le corps déchiqueté d'un membre d'équipage. Il n'a pu expliquer les causes de l'explosion.

## EN BREF...

### Ordinateurs de chevet

L'HÔPITAL Notre-Dame, à Montréal, installera au cours du mois de juin des postes de travail médicaux (ordinateurs de chevet) dans chacune des chambres d'une de ses unités de soins. Ce poste de travail permettra au personnel d'avoir un accès direct et rapide aux renseignements médicaux du malade et d'y verser toutes les données pertinentes recueillies lors de l'hospitalisation. Il s'agit là d'un projet conjoint avec la compagnie IBM, qui investit dans ce programme plus d'un demi-million de dollars.

### Moratoire exigé

UNE COALITION des syndicats travaillant à l'hôpital Bous-Il. Lafontaine réclame un moratoire dans l'application du plan de restructuration, annoncé le 6 avril dernier par le ministre Marc-Yvan Côté. Ce plan est qualifié de « superficiel » et répondant plus à des « impératifs d'ordre budgétaire qu'à des préoccupations cliniques ». La coalition s'oppose à la redistribution de la clientèle actuelle dans trois établissements différents et propose plutôt au ministère une série de mesures à discuter en collaboration. La coalition de trois syndicats et du Conseil des médecins représente environ 3000 employés de l'hôpital, et leur geste accentue la crise qui sévit à Louis-Il. Des médecins de l'institution déposaient en effet en début de semaine en Cour supérieure une requête pour faire annuler la tutelle actuellement imposée par le ministère à l'administration de l'hôpital.

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645

## SPORTS

## EN BREF...

### McEnroe revient de loin contre Krishnan

LONDRES (AFP) — Pour sa grande rentrée, l'Américain John McEnroe a réussi l'un des plus beaux revirements de situation de sa carrière, hier, à Londres, contre l'Indien Ramesh Krishnan (92e mondial) qu'il a battu 4-6, 6-4, 6-2 au deuxième tour du tournoi sur gazon du Queen's, épreuve de l'ATP Tour, préparatoire au rendez-vous de Wimbledon, le 25 juin. McEnroe, 31 ans, qui n'avait pas joué depuis le mois de février à cause d'une épaule douloureuse, a été, en effet, mené un set à zéro et 1-4, 30-40 sur le service de Krishnan. L'Indien a encore mené 4-2 avec deux balles de 5-2 sur son engagement. Mais l'Américain, se mettant à bien retourner, en revers notamment, est parvenu à écarter le danger pour s'imposer aisément dans la troisième manche.

### Faldo favori de l'omnium des États-Unis

MEDINAH, Illinois (Reuter) — Après sa victoire au tournoi des Maîtres, le Britannique Nick Faldo tentera de remporter le deuxième tournoi comptant pour le grand chelem à l'omnium des États-Unis, qui commence aujourd'hui. L'épreuve se disputera sous le signe du chiffre trois. L'Américain Curtis Strange tentera d'enlever l'épreuve pour la troisième fois consécutive. Son compatriote Payne Stewart, l'homme en forme du moment, cherchera à consolider son rang de numéro trois mondial. Ce sera en outre la troisième fois que le parcours de Medinah accueillera l'épreuve. Faldo, établi favori à cinq contre un par les preneurs aux livres de Las Vegas, ne manque pas d'ambition. Il veut devenir le premier joueur à décrocher les quatre tournois du grand chelem : le tournoi des Maîtres, l'omnium des États-Unis, l'omnium britannique et le championnat de la PGA.

### L'Équateur sans Gomez en Coupe Davis

QUITO, Équateur (AFP) — Andres Gomez, qui est devenu dimanche à Paris le premier Équatorien à remporter les Internationaux de tennis de France, ne défendra pas les couleurs de son pays qui rencontrera Cuba ce week-end à La Havane, en demi-finale du groupe 2 de la zone américaine de la coupe Davis. C'est la troisième année que l'Équateur jouera la coupe Davis sans Gomez, attendu hier soir à Guayaquil, sa ville natale, où il recevra un accueil triomphal. Agé de 30 ans, Gomez, quatrième joueur mondial après son succès parisien, a décidé en effet voici trois ans de céder la place à de jeunes joueurs.

### Carl Lewis retourne en piste

NORWALK, Cal. (Reuter) — Carl Lewis disputera aujourd'hui sa première course d'importance en près de neuf mois. Le recordman mondial du 100 mètres est inscrit à la première éliminatoire des des championnats nationaux américains d'athlétisme, en Californie. Son propre gérant d'affaires, Joe Douglas, affirme ne pas savoir si Lewis est prêt pour une épreuve de ce niveau, après avoir couru en 10,42 secondes à Houston le mois dernier.

### Le fils de Herb Brooks à St. Louis

ST. LOUIS (AP) — Le fils de Herb Brooks, ex-entraîneur de l'équipe olympique américaine, des Rangers et des North Stars du Minnesota, figure parmi les trois joueurs mis sous contrat récemment par les Blues de St. Louis. Dan Brooks, 23 ans, un défenseur de l'Université de Denver, avait été le cinquième choix des Blues lors du repêchage de 1985. Les autres joueurs engagés sont les ailiers gauches Tony Hejna et Andy Rymsha.

### Pat Cash invité à jouer à Wimbledon

LONDRES (AP) — L'Australien Pat Cash, le champion de 1987, a reçu une invitation (wild card) qui l'empêchera d'avoir à se qualifier pour le tournoi de Wimbledon. Cash est actuellement classé 142e mondial et il était tombé aussi bas que 626e après avoir subi une blessure au tendon d'achille.

### Deux des toris soeurs Maleeva à Montréal

(PC) — Deux des trois soeurs Maleeva de Bulgarie, Katerina et Manuela, qui ont atteint récemment les quarts-de-finale des Internationaux de France, ont confirmé leur participation aux Internationaux de tennis du Canada, qui seront disputés au parc Jarry du 28 juillet au 5 août. Elles se joignent aux Monica Seles, Arantxa Sanchez, Gabriela Sabatini, Helen Kelesi et Carling Bassett-Seguso, déjà inscrites.

## L'Argentine désespère l'Union soviétique 2-0

NAPLES (Reuter) — L'Argentine a oté à l'Union soviétique quasiment toute chance de se qualifier pour la suite du Mondiale en remportant 2-0 le match qu'il ne fallait pas perdre, hier, à Naples.

Les buts, un par mi-temps, ont été marqués par Pedro Troglio et Jorge Burruchaga. Les Argentins avaient pourtant perdu leur gardien de but Nery Pumpido, peut-être victime

d'une fracture à la jambe droite, dès la 10e minute.

Le Soviétique Vladimiro Bessonov a été expulsé à la 62e minute.

L'Argentine et l'Union soviétique, toutes deux battues à la surprise générale pour leur premier match du groupe « B », respectivement par le Cameroun et la Roumanie, ne pouvaient se permettre d'enregistrer une nouvelle défaite.

Les chances de se qualifier pour les huitièmes de finale des Soviétiques, vice-champions d'Europe, sont désormais minimes.

Si Carlos Bilardo, l'entraîneur argentin, avait annoncé dès l'avant-veille du match les cinq changements qu'il comptait apporter à son équipe, son homologue soviétique Valeri Lobanovski avait gardé le se-

cret jusqu'au dernier moment.

C'est ainsi que Rinat Dassaev, le gardien et capitaine soviétique aux 97 sélections et aux deux Coupes du monde, ne figurait pas dans le 11 de départ, tout comme Vassili Rats et Ivan Yaremchouk, deux anciens du Mundial 1986.

Les deux formations ont d'ailleurs semblé hésitantes en début de partie.

### Uruguay 0, Espagne 0

À Udine, l'Uruguay et l'Espagne n'ont pu se départager (0-0) hier après-midi à Udine, pour le compte du groupe « E » du Mondiale, à l'issue d'une rencontre dans l'ensemble assez décevante.

Ce match nul vierge — le premier du Mondiale — permet à la Belgique, victorieuse de la Corée du Sud (2-0) mardi à Vérone, d'occuper seule la tête du groupe.

Le tournant du match s'est situé à la 72e minute de jeu avec un penalty raté — également le premier de ce Mondiale — par Ruben Sosa, concédé à une main de Villaroya sur la ligne de but espagnole détournant la balle sur la barre transversale, à la suite d'une tête de Gutierrez sur corner.

## LNH: un repêchage de grand cru

François Lemenu  
de la Presse Canadienne

VANCOUVER — De l'avis général, le repêchage de samedi sera l'un des plus riches des dernières années même si le cru 90 ne donnera pas de Mario Lemieux. Une douzaine de joueurs sont très hautement cotés, ce qui ne se voit pas à tous les encans. Une demi-douzaine de ces joueurs pourraient même connaître une belle carrière dans la Ligue nationale. On pense évidemment à Owen Nolan, Petr Nedved, Mike Ricci, Keith Primeau, Jaromir Jagr et Trevor Kidd, des noms qui font l'unanimité auprès des dépisteurs.

Les Nordiques de Québec détiennent le premier choix et ils pourraient être tentés de sélectionner Nolan, un solide ailier droit des Royals de Cornwall. Ils pourraient aussi céder leur premier choix dans un gros échange.

Nolan est un gros bonhomme (six pieds un pouce) qui ne craint pas le jeu rude comme le prouvent ses 453 minutes de pénalités à ses deux années juniors. Mais Nolan peut aussi marquer des buts : 62 en 1988-89 et 58

en 1989-90, ce qui en fait un joueur complet. Son seul défaut serait une certaine nonchalance qu'il manifeste occasionnellement.

Nedved, qui a fui la Tchécoslovaquie alors qu'il n'avait que 16 ans, serait le joueur le plus talentueux du groupe. Le centre des Thunderbirds de Seattle a d'ailleurs été choisi la recrue de l'année dans l'ouest après une première saison de 65 buts et 145 points.

L'honneur d'être réclamé au premier rang devait revenir à Mike Ricci. Le centre des Petes de Peterborough a toutefois perdu des points cette saison même s'il demeure un candidat de choix. Joueur polyvalent et leader naturel, Ricci accuse une faiblesse relative au niveau du patin. Cela pourrait lui coûter un rang ou deux, peut-être plus.

Primeau, en revanche, a fait des pas de géant en fin de saison et ses performances en séries éliminatoires ont fait grimper ses parts. À six pieds quatre pouces pour 217 livres, le centre des Thunder de Niagara Falls pourrait être le grand gagnant du repêchage. On dit que les Red Wings de Detroit l'aiment beaucoup

## Expos 4, Phillies 3

Richard Milo  
de la Presse Canadienne

PHILADELPHIE — Cardiaques, prière de s'abstenir.

Cette saison, les Expos jouent du baseball pour le moins éternel. Hier, ils ont joué 10 manches pour arracher par le jeu des dents une victoire de 4-3 contre les Phillies de Philadelphie 4-3.

Jusqu'à présent, 36 des 60 premiers matchs des Expos ont été décidés par un point ou deux -- 23 par un point.

Trois points ont été marqués à la neuvième : deux par les Expos et un par les Phillies.

Puis à la 10e, un ballon-sacrifice de Spike Owen a produit le point gagnant.

Les buts étaient remplis quand

Drew Hall a mis fin au match en disposant de Ron Jones, auteur de deux circuits et qui a produit les trois points des Phillies.

« Ca, c'est du vrai baseball, un vrai match, formidable... », a lancé Buck Rodgers, tout souriant.

À la 10e, sa décision de donner un but sur balles à Tom Herr pour affronter Jones a porté fruit.

« J'ai dit à Hall de tenter de l'envoyer à la pêche avec deux balles fourchettes mais ça n'a pas fonctionné. Il ne restait qu'à lui accorder un but sur balles », a-t-il expliqué.

« Jones ne frappe pas aussi bien les lanceurs gauchers que les droitiers. »

Dave Schmidt (2-0) a remporté la victoire parce qu'il n'a pu la protéger à la neuvième en donnant un circuit à Jones, son deuxième du match, à 416 pieds du marbre.

## BASEBALL

### Ligue nationale

#### Mardi

New York 19, Chicago 8

Atlanta 8-3, Cincinnati 3-2

Phil'phie 7, Montréal 2

Houston 5, Los Angeles 4

Pittsburgh 6, St. Louis 3

S. Francisco 7, S. Diego 2

Hier

Montréal à Phil'phie

New York à Chicago, 2

Atlanta à Cincinnati

Los Angeles à Houston

Pittsburgh à St. Louis

S. Francisco à S. Diego

Aujourd'hui

Montréal, Gardner (3-2) à

St. Louis, Smith (6-5),

20 h 35

San Francisco, Oliveras

(0-0) à San Diego,

Hurst (3-5), 16 h 05

Atlanta, Leibbrandt (1-0) à

Cincinnati, Mahler (1-1),

18 h 05

Chicago, Boskie (1-3) à

Philadelphie, Freeman

(0-1), 19 h 35

New York, Cone (2-4) à

Pittsburgh, Patterson

(4-2), 19 h 35

Ligue américaine

Mardi

Texas 6, Oakland 5

New York 5, Boston 4

Baltimore 4, Milwaukee 3

Cleveland 7, Detroit 3

Toronto 5, Minnesota 4

Chicago 5, Seattle 2

Californie 3, Kansas City 0

Hier

Texas à Oakland

Chicago à Seattle

Boston à New York

Milwaukee à Baltimore

Cleveland à Detroit

Toronto à Minnesota

Kansas City à Californie

Aujourd'hui

Boston, Kiecker (1-2) à

New York, Cary (2-2),

19 h 30

Milwaukee, Bosio (4-4) à

Baltimore, Milacki (3-

3), 19 h 35

Cleveland, Valdez (2-2) à

19 h 35

Detroit, Tanana (4-1),

19 h 35

Oakland, Stewart (9-3) à

Chicago, King (5-1),

20 h 05

Toronto, Stieb (8-2) au

Minnesota, Anderson

(2-8), 20 h 05

Texas, Jeffcoat (1-2) à

Seattle, Swan (1-0),

22 h 05

### LIGUE NATIONALE

#### Section Est

|              | g  | p  | moy. | diff.  |
|--------------|----|----|------|--------|
| PITTSBURGH   | 36 | 22 | 621  |        |
| MONTRÉAL     | 33 | 26 | 559  | 3 1/2  |
| PHILADELPHIE | 29 | 28 | 509  | 5 1/2  |
| NEW YORK     | 27 | 28 | 491  | 7 1/2  |
| CHICAGO      | 26 | 33 | 441  | 10 1/2 |
| ST. LOUIS    | 25 | 34 | 424  | 11 1/2 |

#### Section Ouest

|               |    |    |     |        |
|---------------|----|----|-----|--------|
| CINCINNATI    | 34 | 20 | 630 |        |
| SAN DIEGO     | 30 | 26 | 536 | 5 1/2  |
| SAN FRANCISCO | 29 | 30 | 492 | 7 1/2  |
| LOS ANGELES   | 28 | 31 | 475 | 8 1/2  |
| HOUSTON       | 25 | 34 | 424 | 11 1/2 |
| ATLANTA       | 23 | 33 | 411 | 12 1/2 |

### LIGUE AMÉRICAINE

#### Section Est

|           |    |    |     |        |
|-----------|----|----|-----|--------|
| TORONTO   | 33 | 27 | 550 |        |
| BOSTON    | 31 | 26 | 544 | 3 1/2  |
| BALTIMORE | 29 | 29 | 500 | 3 1/2  |
| MILWAUKEE | 27 | 29 | 482 | 4      |
| CLEVELAND | 26 | 30 | 464 | 5      |
| DETROIT   | 27 | 33 | 450 | 6 1/2  |
| NEW YORK  | 20 | 35 | 364 | 15 1/2 |

#### Section Ouest

|             |    |    |     |        |
|-------------|----|----|-----|--------|
| OAKLAND     | 38 | 19 | 667 |        |
| CHICAGO     | 35 | 20 | 636 | 2 1/2  |
| MINNESOTA   | 30 | 27 | 526 | 8 1/2  |
| CALIFORNIE  | 31 | 29 | 517 | 9 1/2  |
| SEATTLE     | 29 | 32 | 475 | 11 1/2 |
| Texas       | 26 | 33 | 441 | 13 1/2 |
| KANSAS CITY | 22 | 35 | 386 | 16 1/2 |